

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LACOUR DE VISA

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur POUX Théo, Maire de la commune.

**Présents** : POUX Théo, GRODECOEUR GRACIA Annie, GARRET Guillaume, MEAUXSOONE Gilles, HYGONENQ Patrick, PETIT Chantal, NOUGAREDE Gilles, LAVERGNE Katia et LAVERGNE Flavien.

**Absents excusés** : QUEUDOT Christine ➤ donne pouvoir à PETIT Chantal,  
VANDJOUR Emmeline ➤ donne pouvoir à MEAUXSOONE Gilles.

**Date de convocation** : 20 avril 2026

**Nombre de membres en exercice** : 11

**PRESENTS** : 09

**POUVOIRS** : 02

Secrétaire de séance : LAVERGNE Flavien

**Positionnement de la commune sur  
les projets agrivoltaïques**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des projets agrivoltaïques, sur des terrains agricoles privés sont en préparation sur la commune de Lacour.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur ces projets agrivoltaïques qui pourraient être implantés sur la commune.

**Un débat s'installe quant aux avantages ou désagréments provoqués par ces éventuels projets agrivoltaïques :**

↳ Il est rappelé en premier lieu **la définition** de l'agrivoltaïsme, qui consiste à combiner sur une même surface une production agricole et une production d'électricité grâce à des panneaux photovoltaïques.

↳ Il est ensuite précisé **son principe de fonctionnement** à savoir que ces installations peuvent être surélevées, mobiles ou sous forme d'ombrières afin d'adapter l'ensoleillement aux cultures et permettre l'activité agricole.

↳ **L'objectif** de l'agrivoltaïsme étant de produire de l'énergie renouvelable, maintenir la production agricole, adapter l'agriculture au changement climatique et diversifier les revenus.

↳ **Les avantages** sont la réduction du stress hydrique, la protection contre les aléas climatiques, la production d'énergie verte et les revenus complémentaires pour les agriculteurs.

↳ ~~Les difficultés~~ relevés sont les coûts élevés, la complexité technique, le risque de déséquilibre entre la production agricole et la production énergétique.

↳ L'impact négatif **paysager et environnemental**

↳ En France, les projets doivent répondre à **un cadre réglementaire**. Ils doivent maintenir une activité agricole réelle et apporter un bénéfice agronomique mesurable.

↳ L'activité viticulture, maraichage, élevage et des grandes cultures sont les principaux **domaines d'application** de ces projets.

↳ Les répercussions directes sur le **tourisme**.

↳ La **dépréciation immobilière**.

↳ **Les enjeux et les perspectives** sont de trouver un réel équilibre entre agriculture et énergie, d'éviter la spéculation foncière et de développer des technologies innovantes.

↳ Le **nombre important de projets** sur notre territoire.

D'autres points sont également évoqués tels que les rendements réels du photovoltaïque sur une journée, la courbe de production...

Le Conseil municipal décide de procéder à un vote à bulletin secret, pour se prononcer favorablement ou défavorablement, sur l'implantation de ces projets agrivoltaïques sur terrains agricoles ;

Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

Nombre de bulletins : .....	11
Bulletins nuls .....	0
Bulletins blancs .....	0
Bulletins POUR les projets agrivoltaïques sur la commune .....	0
Bulletins CONTRE les projets agrivoltaïques sur la commune.....	11

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **décide de s'opposer aux projets agrivoltaïques** envisagés sur la commune de Lacour.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance :  
LAVERGNE Flavien

Le Maire,  
POUX Théo

